

Pour joindre le CCAS :

☎ 03.21.50.14.00.

@ mairie@saint-laurent-blangy.fr

📍 Mairie – rue Laurent Gers à Saint-Laurent-Blangy

Du lundi au vendredi :

Matin : 8 heures 30- 12 heures

Après-midi : 13 heures 30 – 16 heures 30 (le vendredi jusque 16 heures)

Consignes fortes chaleurs

Quelques consignes sont à respecter :

- ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- s'hydrater
- maintenir son logement à l'abri de la chaleur
- ne pas faire d'efforts physiques intenses

En application du règlement général sur la protection des données (RGPD), les données à caractère personnel collectées par ce formulaire font l'objet d'un traitement dont le responsable est le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de Saint-Laurent-Blangy.

Ces informations sont nécessaires à votre demande d'enregistrement dans le registre « canicule » et sont réservées à l'usage du centre communal d'action sociale. Elles ne peuvent être communiquées qu'aux services de la Préfecture. Elles seront conservées pendant la période estivale puis archivées. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement et du droit à la portabilité. Vous pouvez exercer ces droits et/ou saisir notre délégué à la protection des données par le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/st-laurent-blangy>



DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES ISOLÉES ET VULNÉRABLES

A remplir en LETTRES MAJUSCULES

Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom (s) :

Né(e) le :

Adresse précise: (numéro et rue + Bâtiment et numéro appartement)

.....

.....

À SAINT-LAURENT-BLANGY

Téléphone OBLIGATOIRE (auquel nous pouvons vous joindre facilement):

fixe : **et / ou portable** :

En qualité de personne isolée et (merci de cocher la case correspondante à votre situation) :

Personne âgée de plus de 65 ans

Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail

Personne adulte handicapée

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que la radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de la part du bénéficiaire.

A Saint-Laurent-Blangy, le :

Signature

Personnes de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

Priorité 1

Nom et Prénom:

Qualité (enfant, parent, voisin...) :

Adresse :

Téléphone :

Priorité 2

Nom et Prénom:

Qualité (enfant, parent, voisin...) :

Adresse :

Téléphone :

Je déclare bénéficiaire de l'intervention à mon domicile de :

(Préciser le nom et le téléphone):

Service d'aide à domicile

.....

Service de portage de repas

.....

Service de soins infirmiers à domicile.....

.....

Autre service

.....

Aucun service à domicile.....

Je déclare m'absenter régulièrement du domicile pendant la semaine (soins, visites) :

Jour et créneaux horaires :

Jour et créneaux horaires :

Je déclare ne pas être à mon domicile durant les mois de juillet et août :

Du au inclus

Du au inclus

Si l'inscription est faite par une tierce personne, merci de bien vouloir

préciser : NOM et Prénom :

En qualité de (enfant, voisin,) :

Téléphone :

SIGNATURE

Formulaire à adresser au CCAS de la Mairie de Saint-Laurent-Blangy

Rue Laurent Gers – 62223 SAINT LAURENT BLANGY

Téléphone : 03 21 50 14 00

AVANT LE 5 JUILLET 2021

PLAN CANICULE

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF
DES PERSONNES ISOLEES ET VULNERABLES**

Article L 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Dans l'hypothèse où un nouvel **épisode de canicule** serait annoncé, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent-Blangy organisera une **prise de contact**, afin de s'assurer du **bien-être et de la sécurité** des personnes inscrites sur le registre du plan d'alerte.

Ainsi, en cas de difficultés relevées, cette démarche permettra de déclencher des opérations d'aide et de secours auprès des personnes inscrites

En signant le règlement (pages 3 et 4) vous vous engagez à :

1. Rester joignable afin qu'un agent du CCAS vous contacte une fois le plan canicule déclenché par la Préfecture,
2. Prévenir en cas d'absence du domicile, afin que les services d'urgence ne soient pas alertés alors que vous n'êtes pas présent(e) au domicile,
3. Signifier tout changement de coordonnées ou personne à prévenir en cas d'urgence.

Une fois, le bulletin d'inscription déposé en Mairie, vous serez contacté(e) par un agent. Cela permettra de vérifier les informations transmises et valider votre inscription sur le registre.

Le formulaire d'inscription (pages 3 et 4) est à retourner à la Mairie impérativement avant le **5 juillet 2021**.

Partie à CONSERVER